



Extraits du règlement de lotissement de la ville de Témiscaming

TABLEAU 1

DISPOSITIONS RELATIVES À LA SUPERFICIE ET AUX DIMENSIONS PROXIMALES DES LOTS PARTIELLEMENT DESSERVIS OU NON DESSERVIS
(Synthèse des articles 3.4.1 à 3.4.5)

Localisation du terrain Desserte du terrain	Terrain riverain à un lac ou à un cours d'eau	Terrain situé à moins de 300 m d'un lac ou à moins de 100 m d'un cours d'eau mais non riverain	Autres terrains
Non desservi (ni aqueduc - ni égout)	Superficie : 4 000 m ² Largeur : 50 m Prof moyenne ⁽¹⁾ : 75 m	Superficie : 4 000 m ² Largeur : 50 m Prof. moyenne ⁽¹⁾ : 75 m	Superficie : 3 000 m ² Largeur : 50 m
Partiellement desservi (aqueduc ou égout)	Superficie : 2 000 m ² Largeur : 30 m Prof. moyenne ⁽¹⁾ : 75 m	Superficie : 2 000 m ² Largeur : 25 m Prof. moyenne ⁽¹⁾ : 75 m	Superficie : 1 500 m ² Largeur : 25 m

⁽¹⁾ Cette profondeur moyenne pourra être réduite de 75 m à 60 m sur les parties du territoire où l'arpentage primitif n'existe pas.

TABLEAU 2

SUPERFICIES ET DIMENSIONS MINIMALES DES LOTS DESSERVIS PAR LES SERVICES PUBLICS

	Largeur (mètres)	Profondeur moyenne (mètres)	Superficie (mètres carrés)
Bâtiment résidentiel <u>isolé</u> (1 logement et plus)	24	30	720
Bâtiment résidentiel <u>jumelé</u> (1 logement et plus)	12	30	360
Bâtiment résidentiel <u>en rangée</u> (1 logement et plus)	6	30	180
Maison mobile	11 (15 pour un lot d'angle)	30	330 (450 pour un lot d'angle)

TABLEAU 3

SUPERFICIES ET DIMENSIONS MINIMALES DES LOTS DESSERVIS PAR LES SERVICES PUBLICS

	Largeur (mètres)	Profondeur moyenne (mètres)	Superficie (mètres carrés)
Zones industrielles (IS et IA)	30	30	900
Zones industrielles (IB)	50	60	3 000
Établissement pétrolier (garage)	35	30	1 050
Zones CV (centre-ville)	6	30	180
Zones CA (Letang) Zones PC (école, église, hôtel de ville)	24	30	720
Zones P (protection) Zones CQ (commerce de quartier) Zones RU (réserve urbaine)	20	30	600

